



Union Européenne

Conseil Permanent de l'OSCE (Spécial) No. 1350 Vienne, le 13 janvier 2022

Déclaration de l'UE en réponse à l'allocution du ministre des Affaires étrangères de la Pologne, M. Zbigniew Rau

1. L'Union européenne félicite chaleureusement la Pologne pour son accession à la présidence de l'OSCE et tient à remercier le ministre Rau pour sa présentation des priorités de la Pologne en tant que présidence en exercice en 2022.
2. Au cours des dernières années, le rôle de la présidence de l'OSCE est devenu de plus en plus difficile alors que notre région subit un nombre croissant d'attaques contre l'ordre international fondé sur des règles, qui portent atteinte à notre sécurité et au multilatéralisme. Des actions agressives ont eu lieu, et continuent, en dépit de nos engagements collectifs. Les conflits armés se poursuivent dans la région de l'OSCE, en particulier en Ukraine, et des conflits non résolus perdurent en Géorgie et en République de Moldavie. Il en va de même pour le conflit au Haut-Karabagh. L'UE soutient votre intention, Monsieur le Ministre Rau, de maintenir les efforts visant à résoudre les conflits existants de manière pacifique, globale et durable en tant que priorité absolue de l'agenda de l'OSCE. Nous espérons voir des progrès tangibles dans ce domaine, en vue de renforcer la sécurité globale dans la région de l'OSCE et d'apporter de réelles améliorations aux populations touchées par les conflits. Dans cet effort, nous devons demeurer fidèles aux principes fondamentaux sur lesquels la sécurité européenne repose, consacrés par l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris, notamment: la souveraineté et l'intégrité territoriale des États; l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues ; la liberté des pays de décider de leur politique étrangère et de choisir leurs propres arrangements en matière de sécurité et ; l'abstention de la menace ou du recours à la force. Ces principes ne sont ni négociables, ni susceptibles d'être révisés ou réinterprétés.

Leur violation est le plus grand obstacle à un espace de sécurité commun et indivisible dans la région de l'OSCE.

3. Pour renforcer la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE, le respect des principes et engagements fondamentaux inscrits dans nos documents fondateurs ainsi que leur mise en œuvre par l'ensemble des 57 États participants sont essentiels. L'UE estime que le dialogue, la transparence et la coopération sont les seuls moyens de surmonter les différends et d'assurer une paix durable. L'UE est prête à s'engager dans une discussion constructive sur la sécurité en Europe, fondée sur le droit international, les obligations des Nations Unies et les engagements de l'OSCE. Cette discussion doit être complète dans son contenu, inclusive et prendre en compte les préoccupations et des intérêts de toutes les parties prenantes. L'OSCE est la plateforme la plus appropriée pour un dialogue significatif et de bonne foi sur tous les aspects liés à la sécurité globale et nous exprimons notre volonté d'y contribuer de manière constructive, de tirer le meilleur parti de sa boîte à outils et de renforcer son acquis. Nous exprimons notre soutien à la présidence polonaise pour qu'elle trouve rapidement les moyens et un format approprié pour engager une discussion substantielle avec tous les États participants. Soyons clairs : il ne peut y avoir de décision sur la sécurité en Europe sans que tous les États européens soient présents à la table.
4. L'OSCE reste la plate-forme essentielle pour discuter de la maîtrise des armements conventionnels en Europe. Nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre intégrale et au développement des engagements existants dans la dimension politico-militaire de l'OSCE et nous saluons vos objectifs d'accroître la transparence militaire et de renforcer les mesures de confiance. Nous faisons partie de la majorité des États participants qui soutiennent la modernisation du Document de Vienne. Nous reconnaissons également une grande valeur au Dialogue structuré, que nous sommes prêts à développer davantage conformément à la Déclaration de Hambourg. Les activités de l'OSCE visant à mettre en œuvre le programme "Femmes, paix et sécurité" doivent également être renforcées. Il est impératif que les femmes aient une participation pleine, égale et significative dans les forces armées et de sécurité et qu'elles soient incluses à tous les niveaux des processus décisionnels dans la résolution des conflits et les processus de paix, ainsi que dans

le secteur de la sécurité. Nous nous félicitons également de l'accent que vous mettez sur les questions de sécurité non militaire, en particulier la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée, ainsi que sur la sécurité et la gestion des frontières.

5. Nous soutenons l'accent mis par la présidence sur l'inclusivité et la durabilité dans le cadre de la deuxième dimension. Le verdissement de l'économie, la protection de la biodiversité, l'amélioration de l'utilisation durable des ressources naturelles et le développement d'une connectivité durable sont des éléments clés de notre reprise. Nous nous félicitons que l'interconnexion des économies et de l'environnement résilients soit soulignée et que l'équilibre des thèmes économiques et environnementaux soit assuré. Engagés à mettre en œuvre le Pacte de Glasgow pour le climat, nous sommes favorables à ce que l'on s'appuie sur la décision du Conseil ministériel de Stockholm sur le changement climatique pour relever ensemble les défis de sécurité liés au climat.
6. Nous déplorons que la pandémie de Covid-19 et les menaces sécuritaires mal perçues soient trop souvent utilisées pour justifier une législation étouffant les médias indépendants, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. Une sécurité durable ne peut être assurée sans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'État de droit. La promotion et l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les dimensions est également un aspect important de la progression du concept de sécurité globale de l'OSCE. Nous nous félicitons de l'attention particulière que la présidence accordera à la jeune génération et à la promotion de la liberté de religion ou de conviction. La société civile est un partenaire essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre et nous restons donc fermement attachés à la sauvegarde du caractère ouvert et inclusif de l'OSCE par rapport aux organisations de la société civile.
7. Nous accueillons résolument l'intention de la Présidence polonaise de soutenir fermement les institutions autonomes de l'OSCE: BIDDH, HCMN et RFOM. Il est de notre responsabilité à tous de préserver ces institutions et leurs mandats forts, et d'assurer leur bon fonctionnement. Nous soutenons également les efforts de la présidence polonaise pour trouver rapidement un consensus sur le budget unifié

de l'OSCE et sur des barèmes de contributions à long terme et équitables, afin de fournir à l'Organisation les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

8. Aujourd'hui, la sécurité de l'Europe est menacée. Les actions de la Russie, en particulier l'annexion illégale de la Crimée, ses actes d'agression dans l'est de l'Ukraine ainsi que son rôle déstabilisateur dans les régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, dans la région de Transnistrie de la République de Moldavie ainsi que dans son soutien au régime de Loukachenko en Biélorussie, ont entraîné une grave détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Tout récemment, le renforcement massif des capacités militaires de la Russie à ses frontières avec l'Ukraine, dans la Crimée illégalement annexée et dans la mer Noire est profondément inquiétant. Avec nos partenaires transatlantiques et affinitaires, l'UE a souligné à plusieurs reprises que toute nouvelle agression contre l'Ukraine entraînera des conséquences massives et un coût économique élevé pour la Russie. L'UE exhorte la Russie à désamorcer les tensions et à assurer la transparence de ces activités sur la base des instruments agréés de l'OSCE. Réaffirmant notre soutien total à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, nous encourageons les efforts diplomatiques et soutenons le format Normandie pour parvenir à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine doit se voir accorder un accès complet, sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.
9. Permettez-moi de conclure en réitérant le soutien de l'UE à la présidence polonaise pour qu'elle engage rapidement une discussion substantielle avec tous les États participants sur tous les aspects pertinents liés à la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE. Nous comptons sur le leadership politique actif de l'OSCE de votre présidence dans cette entreprise, et vous assurons de la coopération de l'UE. Nous vous souhaitons plein succès.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.